



لاتحادية الجزائرية لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Chemin Ahmed Ouaked - Dely Ibrahim Alger

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR
D'ADJUDICATION DES DROITS
MARKETING, PUBLICITAIRE ET
DIGITAL DE LA FEDERATION
ALGERIENNE DE FOOTBALL**

DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
1.1. Initiative	3
1.2. Candidats éligibles	3
1.3. Coûts liés à la préparation et à la soumission des offres	4
II. DOCUMENTS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	5
2.1. Liste des documents	5
2.2. Eclaircissements sur les documents du dossier d'appel d'offres	5
2.3. Modifications des documents du dossier d'appel d'offres	5
2.4. Langue de l'offre	6
III. DES OFFRES	6
3.1. Préparation des offres.....	6
3.1.1. Durée de validité des offres.....	7
3.1.2. Documents constitutifs de l'offre	6
3.1.3. Format et signature des offres	7
3.2. Soumission des offres.....	7
3.2.1. Fermeture et marquage des offres.....	7
3.2.2. Date limite de soumission des offres.....	8
3.2.3. Modification et retrait des offres	8
3.3. Ouverture et évaluation des offres	9
3.3.1. L'ouverture des offres.....	9
3.3.2. Examen préliminaire des offres.....	9
3.3.3. Évaluation des offres techniques.....	10
3.3.4. Évaluation de l'offre financière	10
3.3.5. Contacts avec la Fédération Algérienne de Football - FAF	10
IV. ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	17
4.1. Changement de statut	10
4.2. Critères d'attribution.....	20
4.3. Acceptation des offres et rejet des offres.....	10
4.4. Notification de l'attribution	11
4.5. Signature du contrat	11
4.6. Conciliation et règlement des litiges	11

I- INTRODUCTION

1.1. INITIATIVE

Le marketing sportif (ou marketing du sport) est l'ensemble des principes et des stratégies marketing appliqués au domaine du sport. Il concerne à la fois les produits, les services et les organisations.

L'objectif du marketing sportif est de permettre aux fédérations sportives de promouvoir un sport en particulier, le Football en ce qui nous concerne mais aussi de promouvoir autre chose que le sport au travers du sport.

En effet, le sport permet à la fois de rassembler les gens autour d'une passion commune et de passer outre les différences, de susciter le débat et de développer un sentiment d'appartenance fort pour les adeptes. L'engouement autour de ce domaine a obligé les fédérations sportives mais aussi les professionnels du marketing à adapter leurs stratégies en fonction de ce nouveau marché. Ainsi, le sport est devenu pour les fédérations sportives un moyen de communiquer sur leurs valeurs, leurs engagements ou encore leurs produits. On ne parle plus aujourd'hui de sport mais de «sportainment».

On a alors pu voir le développement d'intermédiaires spécialisés qui ont pour but de cibler avec quel sport, quel événement, quel champion ou quelle équipe, il est judicieux de s'associer. Le sport est devenu un moyen de communication à part entière et il est alors nécessaire pour les fédérations sportives qui souhaitent utiliser le marketing sportif comme vecteur de communication d'utiliser ces agences spécialisées qui connaissent toutes les spécificités du secteur du sport. Elles permettent alors à la fédération de cibler et choisir au mieux la stratégie de marketing sportif à adopter par rapport à ses objectifs de communication, la cible visée et ses valeurs.

Dans ce cadre, la Fédération Algérienne de Football (FAF), a décidé de procéder au lancement de l'adjudication de ses droits marketing, publicitaire et digitaux auprès des agences de communication spécialisés dans le marketing sportif ci-après pour la période 1er mars 2018-1er mars 2021, selon la procédure d'appel d'offres ouvert national et international.

Cette consultation concerne l'ensemble des droits suivants :

- *Droits marketing et publicitaires de la FAF et de ses équipes nationales ;*
- *Droits marketing sur les événements institutionnels de la FAF ;*
- *Droits digitaux de la FAF ;*
- *Gestion du merchandising des produits de la FAF ;*
- *Commercialisation des droits d'affichage publicitaire de la FAF dans l'enceinte des terrains des stades où se dérouleront les rencontres de football des équipes nationales.*

L'objectif recherché à travers la mise en adjudication des droits marketing, publicitaire et digital de la FAF est de trouver une agence marketing sportif adaptée à nos besoins, c'est aussi trouver:

- *Celle qui nous écoute et qui nous comprend ;*

- Celle qui répond à nos questions sans vous faire languir des semaines ;
- Celle qui prend le temps de nous expliquer ce qu'elle fait, pour quelle raison elle le fait, comment et ce que cela apporte à notre fédération ;
- Celle qui est capable de proposer des solutions adéquates ;
- Celle qui met en place un dispositif d'accompagnement de notre fédération ;
- Celle qui s'implique avec nous dans notre démarche vers l'objectif.

Le présent dossier d'appel d'offres s'adresse donc aux agences de communications spécialisées dans le marketing sportif et a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de la mise en place de l'adjudication des droits marketing et publicitaire à conclure entre la FAF et les candidats à la soumission et également de fixer le cadre général de la procédure d'adjudication notamment :

- Les conditions de présentation des offres ;
- Les modalités d'accès aux informations et documents de la FAF;
- La procédure de sélection des soumissionnaires en vue de la réalisation de l'adjudication.

1.2. CANDIDATS ELIGIBLES

1.2.1. Toute personne morale nationale ou étrangère est éligible.

1.2.2. Chaque candidat pourra agir, soit seul ou avec des sociétés de son groupe, soit avec une ou plusieurs personnes morales, autres que les sociétés de son groupe, avec lesquelles, il agit de concert pour présenter «l'offre conjointe»

En cas d'offre conjointe, le candidat représentera l'ensemble des participants tout le long de la procédure allant jusqu'à la conclusion de partenariat. Il devra à ce titre joindre à sa soumission le mandat notarié y afférent.

1.2.3. Le candidat ne doit pas être associé ou avoir été précédemment associé avec les membres de la FAF ou toutes autres entités ayant un lien avec la FAF. Une telle situation pourra être un motif de disqualification du candidat.

1.2.4. Les candidats devront joindre à leur offre, selon le cas, les renseignements et documents suivants :

- Les copies des statuts juridiques, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activité,
- Un mandat notarié du signataire de l'offre pour engager le candidat,
- La résolution de l'organe statutairement habilité à négocier et à signer le contrat d'adjudication,
- Un extrait de rôle,
- Une copie du registre de commerce,
- Les bilans certifiés des trois dernières années.

1.3. COÛTS LIÉS A LA PREPARATION ET A LA SOUMISSION DES OFFRES

1.3.1. Le candidat supportera tous les coûts liés à la préparation et à la soumission de son offre, quel que soit le résultat de la procédure de soumission. Le candidat ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement des coûts.

1.3.2. Chaque candidat ne pourra, sous peine de disqualification, présenter qu'une offre avec variante (s) le cas échéant.

II- DOCUMENTS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.1. LISTE DES DOCUMENTS

2.1.1. *Le dossier d'appel d'offres fixe le cadre de l'opération, les procédures, les critères d'évaluation et conditions de participation, et il comprend les documents suivants :*

- I) Instructions aux candidats,*
- II) Annexes.*

2.1.2. *Le candidat doit prendre connaissance, respecter et examiner toutes les instructions, formulaires, spécifications et autres informations contenues dans les documents du dossier d'appel d'offre.*

La non fourniture de toutes les informations demandées dans le dossier d'appel d'offres ou les soumissions ne répondant pas aux conditions exigées pourront justifier une disqualification.

2.2. ECLAIRCISSEMENTS SUR LES DOCUMENTS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.2.1. *Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur les documents du dossier d'appel d'offre peuvent en faire la demande à la FAF par écrit ou télécopie à l'adresse suivante :*

**Fédération Algérienne de Football - FAF,
Chemin Ahmed Ouaked Dely Ibrahim - Alger - Algérie.
Téléphone (213-21) 98.43.07 Télécopie 023. 31.85.02**

Ces demandes devront parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Le délai de réponse aux demandes de clarification est fixé à cinq (05) jours avant la date limite du dépôt des soumissions. La FAF peut communiquer les éléments de réponse aux autres soumissionnaires éventuels.

2.3. MODIFICATIONS DES DOCUMENTS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.3.1. *A tout moment avant la date limite fixée pour la remise des offres, la FAF peut, à sa propre initiative modifier les documents du dossier d'appel d'offre par additifs.*

2.3.2. *Tout additif sera notifié par écrit ou par télécopie à tous ceux qui ont retiré le dossier d'appel d'offres.*

Il est demandé aux candidats d'accuser réception d'un tel additif à la FAF par écrit. Dans tous les cas, la FAF considérera que l'information qu'il contient a été prise en compte par les candidats dans leur offre.

2.3.3. *Pour donner aux candidats suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif lors de la préparation de leurs offres, la FAF pourra, à sa discrétion, reporter la date limite fixée pour la remise des offres.*

2.4. LANGUE DE L'OFFRE

2.4.1. Les offres préparées par le candidat et toutes correspondances et documents liés aux offres qui seront échangés entre le candidat et la FAF doivent être rédigés en langue arabe ou en langue française.

III- DES OFFRES

3.1. PREPARATION DES OFFRES

3.1.1. Documents constitutifs de l'offre

L'offre est constituée d'un dossier administratif, d'une offre technique, et d'une offre financière.

3.1.1.1. Dossier administratif

- a) Les documents attestant que le candidat remplit toutes les conditions d'éligibilité prévues par la clause 2 des instructions aux candidats.
- b) La lettre d'identification du candidat contenant notamment les éléments d'informations mentionnés ainsi que les documents demandés à l'Annexe 2 et également son expérience dans le domaine du marketing sportif;
- c) L'extrait de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois (03) mois pour les gérants ;
- d) Le présent dossier d'appel d'offres dûment signé et paraphé, y compris ses annexes qui ne devra comporter ni rature ni ajout ;
- e) La lettre de confidentialité conforme au modèle figurant en annexe.

3.1.1.2. Offre technique

Les documents à remettre par le candidat au niveau de l'offre technique sont les suivants :

- a) Une lettre de soumission technique dûment signée par le candidat ou une personne habilitée à l'engager contractuellement. En cas de groupement, le chef de file doit préciser l'association envisagée, sa forme juridique, ainsi que la qualité de chaque partenaire. Il doit également présenter un accord signé par chacun des membres précisant l'engagement solidaire de ses signataires quant au paiement des droits et au respect de toutes les dispositions du dossier d'appel d'offres.
- b) Les références professionnelles et liste des travaux similaires réalisés par ailleurs.
- c) La composition de l'équipe (qualité, qualifications, nombre, temps de présence) qui sera en charge de la réalisation du projet en Algérie.
- d) La stratégie de marketing ainsi que les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour assurer une bonne exploitation :
 - Des droits marketing et publicitaires de la FAF et de ses équipes nationales ;
 - Des droits marketing sur les événements institutionnels de la FAF ;
 - Des droits digitaux de la FAF ;
 - De la gestion du merchandising des produits de la FAF ;
 - De la commercialisation des droits d'affichage publicitaire de la FAF dans l'enceinte des terrains des stades où se dérouleront les rencontres de football des équipes nationales.
- e) Tout autre document que le candidat jugera utile (support magnétique).

L'offre technique ne doit pas contenir d'indication sur le prix d'acquisition de l'adjudication proposé, ni aucune autre référence à des taux et prix. Une offre technique contenant de telles informations sera rejetée.

Les candidats noteront qu'il leur est permis de proposer des variantes techniques avec leur offre technique, à condition que les variantes proposées remplissent les principaux objectifs de l'offre.

3.1.1.3. Offre financière

Les documents à remettre par le candidat au niveau de l'offre financière sont les suivants :

- a) Les références bancaires du candidat établies par sa banque principale et attestant de sa capacité à payer le prix des droits de l'adjudication.*
- b) Une offre financière établie selon le modèle joint en annexe du présent dossier d'appel d'offre, étant précisé que le prix est exprimé en dinars algériens. Le prix proposé s'entend hors taxes et prélèvements de toute nature opérés par l'Etat ou les collectivités locales.*

3.1.2. Durée de validité des offres

3.1.2.1. *Le candidat est définitivement lié par son offre pendant une période de 120 jours, qui commence à courir du jour de la clôture de dépôt des offres.*

3.1.2.2. *Dans des circonstances exceptionnelles, la FAF pourra solliciter l'accord des soumissionnaires pour une extension de la période de validité des offres. Les réponses à cette demande devront être formulées par écrit.*

3.1.2.3. *Toute offre parvenue en dehors du délai sus indiqué, ou non fermée ou non marquée comme indiqué ci avant, ne sera pas prise en considération.*

3.2. SOUMISSION DES OFFRES

3.2.1. Format et signature des offres

3.2.1.1. *Le candidat doit préparer un original et le nombre de copies prévu dans le formulaire de l'offre en indiquant clairement :*

- « Offre technique et dossier administratif- Original »*
- « Offre technique et dossier administratif - Copie n° 1 »*
- « Offre financière - Original »*
- « Offre financière - Copie n° 1 »*

En cas de différence entre l'original et une ou plusieurs copies, seul l'original prévaudra.

3.2.1.2. *L'offre originale ainsi que toutes les copies doivent être dactylographiées et être signées par le candidat en personne ou par des personnes dûment mandatées pour l'engager contractuellement. Ce mandat devra être fourni avec les lettres de soumission.*

En outre, les initiales de la ou des personnes signant l'offre doivent figurer sur toutes les pages de l'offre.

3.2.2. Fermeture et marquage des offres

3.2.2.1. *L'original de l'Offre technique devra être placé dans une première enveloppe scellée portant clairement la mention : "Offre technique et dossier administratif - Original".*

Les copies de l'Offre techniques devront également être placées dans une enveloppe scellée portant la mention "**Offre technique et dossier administratif - Copies**".

- 3.2.2.2.** L'original de l'offre financière devra être placé dans une première enveloppe scellée portant clairement la mention "**Offre financière - Original**" et l'avertissement "**ne pas ouvrir en même temps que l'offre technique** "

Les copies de l'Offre financière devront également être placées dans une enveloppe scellée portant la mention "**Offre financière – Copies** et l'avertissement "**ne pas ouvrir en même temps que l'offre technique** "

- 3.2.2.3.** Les enveloppes internes devront indiquer les noms et adresses du candidat soumissionnaires pour permettre le retour sans qu'elles ne soient ouvertes si les offres sont arrivées hors délais.

- 3.2.2.4.** Chacune des enveloppes indiquées aux clauses 3.2.2.1 et 3.2.2.2 des instructions aux candidats doivent être placées dans une même enveloppe externe scellée et :

- Etre adressé à la FAF à l'adresse indiquée à la clause 2.2.1. du présent DAO.
- Porter la mention "**Offre pour l'adjudication des droits marketing, publicitaire et digital de la FAF**»"
- Porter la mention "**à ouvrir uniquement en présence de la commission d'ouverture des offres**"

L'enveloppe externe ne devra, porter aucune indication permettant d'identifier le candidat, ni son adresse.

- 3.2.2.5.** Si l'enveloppe externe n'est pas fermée et marquée comme indiqué ci-dessus, la FAF ne pourra être mise en cause pour les conséquences qui pourraient en résulter et l'offre pourra être disqualifiée.

3.2.3. Date limite de soumission des offres

- 3.2.3.1.** Les offres techniques et financières dument établies doivent parvenir à l'adresse indiquée à la clause 2.2.1 au plus tard le 08 janvier 2018 à 16H00.

Toute offre reçue en delà de la date et de l'heure limites de soumission sera retournée sans avoir été ouverte.

- 3.2.3.2.** La FAF pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt de soumission. Dans un tel cas, les droits et obligations de la FAF et des candidats seront soumis à la nouvelle date limite.

3.2.4. Modification et retrait des offres

- 3.2.4.1.** Le candidat soumissionnaire peut modifier son offre après soumission, à condition que cette décision soit notifiée à la FAF avant la date limite de dépôt des offres et qu'ils remettent une nouvelle offre complète intégrant les modifications.

Les offres modifiées sont établies conformément aux présentes instructions aux candidats et devront être scellées et marquées comme suit :

- Un original et deux copies de toute modification de son offre en indiquant clairement "**Offre pour l'adjudication des droits marketing, publicitaire et digital de la FAF**»-**modifications**.

- 3.2.4.2.** Le retrait d'une offre doit aussi faire l'objet d'une notification écrite de confirmation signée par le candidat lui-même et / ou par la personne dûment mandatée à le

représenter dans le dossier administratif. Cette confirmation est adressée à la FAF avant la date limite de dépôt des offres.

L'avis de retrait doit porter la mention " **Offre pour l'adjudication des droits marketing, publicitaire et digital de la FAF**»"- **Avis de retrait de l'offre.**

- 3.2.4.3.** Aucune offre ne pourra être retirée entre la date limite de dépôt des offres et la période de validité des offres spécifiée dans les clauses 3.1.2 et 3.2.3 ci-dessus.

3.3. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES

3.3.1. L'ouverture des offres

- 3.3.1.1.** A la réception des offres, la FAF les enregistre dans un ordre d'arrivée sur un registre spéciale. Les enveloppes contenant les offres restent scellées et tenues en lieu sûr jusqu'à leur ouverture.
- 3.3.1.2.** L'ouverture et l'évaluation des offres sont faites par un comité d'évaluation composé de membres dotés de toute l'expertise technique nécessaire pour se prononcer valablement sur les offres.
- 3.3.1.3.** La séance d'ouverture des plis aura lieu, au siège de la FAF en présence des candidats soumissionnaires désireux d'y assister et fera l'objet d'un procès verbal contre signé par tous les membres de la commission d'ouvertures des plis et dans lequel est indiqué :
- La date, l'heure et le lieu de la séance,
 - Le nom des candidats soumissionnaires ayant déposés leurs offres dans les délais requis,
 - Si les offres ont été présentées selon le système de la double enveloppe,
 - Si les originaux des propositions ont été dûment signés et si le nombre de copies des offres requis a été envoyé,
 - Le nom des candidats soumissionnaires dont les offres ont été rejetées pour raison de non-conformité constatée lors de la séance d'ouverture,
 - Le nom des candidats soumissionnaires qui se sont désistés.
- 3.3.1.4.** La date de la séance d'ouverture des plis est fixée pour le 09 janvier à 17H00

3.3.2. Examen préliminaire des offres

- 3.3.2.1.** Le comité d'évaluation examinera les offres afin de déterminer si elles sont complètes, si elles comportent des erreurs, si les documents ont été dûment signés et si ces documents sont en bon ordre.

Toute offre jugée non conforme, pour quelque raison que ce soit, sera rejetée par le comité d'évaluation et ne sera pas prise en compte pour toute évaluation complémentaire.

La FAF procédera également à l'examen préliminaire de toute offre variante conformément aux clauses des Instructions aux candidats.

- 3.3.2.2.** Le comité d'évaluation pourra toutefois ne pas tenir compte des irrégularités touchant la forme à la condition que celles-ci ne porte pas préjudice ou n'affecte pas le rang relatif d'un quelconque candidat.
- 3.3.2.3.** Les erreurs matérielles seront rectifiées sur les bases suivantes :

- En cas de différence entre les nombres en chiffres et en lettres, le montant en lettres prévaudra.
- Si le candidat n'accepte pas ces corrections, son offre sera rejetée.

3.3.2.4. Les délibérations relatives à l'examen des offres, les offres et leurs variantes demeureront strictement confidentielles jusqu'à la signature de l'acte d'adjudication.

3.3.3.Évaluation des offres techniques

3.3.3.1. Le comité d'évaluation procédera à une évaluation détaillée des offres techniques afin de déterminer si les aspects techniques répondent en substance aux objectifs qu'il a fixés.

3.3.3.2. L'offre doit donner une idée précise de la façon dont le candidat compte assurer les tâches et responsabilités qui lui seront confiées dans le cadre de l'adjudication des droits marketing et publicitaires de la FAF.

3.3.4.Évaluation de l'offre financière

3.3.4.1. Le comité d'évaluation procédera à une comparaison des offres financières proposées par les candidats afin de déterminer le candidat ayant proposé la meilleure offre.

3.3.5.Contacts avec la FAF

3.3.5.1. Sous réserve d'une demande d'éclaircissement notifiée par la FAF les candidats ne devront pas chercher à contacter celle-ci sur un point concernant leurs offres, à compter du jour de l'ouverture des offres jusqu'à l'octroi du contrat.

3.3.5.2. Toute tentative d'un candidat destinée à influencer l'évaluation des offres, les comparaisons et l'attribution du contrat entraînera le rejet de l'offre de ce candidat.

IV- ATTRIBUTION DU CONTRAT

4.1. Changement de statut

4.1.1. Avant de procéder à l'attribution du contrat, la FAF s'assurera qu'entre la soumission de l'offre et son ouverture, aucun événement n'est intervenu ou apparu qui serait susceptible de modifier son opinion sur la capacité et/ou l'éligibilité du soumissionnaire ayant proposé la meilleure offre à exécuter le contrat de façon satisfaisante.

4.1.2. Une réponse positive à cet examen constitue une condition préalable à l'attribution du contrat à ce soumissionnaire. Une réponse négative entraînerait le rejet de l'offre du soumissionnaire et la FAF procéderait au même examen pour le soumissionnaire suivant dans l'ordre de classement.

4.2. Critères d'attribution

La FAF attribuera l'adjudication des droits marketing, publicitaire et digital au candidat dont le total de notation, calculée sur la base ci-après, sera le plus élevé.

4.2.1.Critères techniques (50 points)

- Chiffre d'affaires global réalisé pendant les trois dernières années **(10 points)**
- Références professionnelles et liste des travaux similaires réalisés avec succès **(10 points)**
- Composition de l'équipe (qualité et qualifications, nombre, temps de présence) qui sera en charge de la réalisation du projet en Algérie **(10 points)**.
- Moyens matériels et logiciel dédiés aux prestations **(10 points)**.

- *Stratégie, méthodologie et démarché proposées (10 points)*

4.2.2. Critères financiers (50 points)

- *La meilleure offre financière (moins disant) (50 points)*

4.3. Acceptation des offres et rejet des offres

- 4.3.1. *La FAF se réserve le droit d'annuler tout le processus d'adjudication des droits marketing, publicitaire et digital avant l'attribution du contrat, sans encourir une responsabilité quelconque ou une obligation d'informer le ou les soumissionnaires des raisons de cette décision lesquels ne peuvent en aucun cas se prévaloir d'un quelconque préjudice.*

4.4. Notification de l'attribution

- 4.4.1. *Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, la FAF notifiera par écrit ou télécopie, au soumissionnaire le mieux placé que son offre a été retenue. Cette notification devra être confirmée au candidat retenu par lettre recommandée.*
- 4.4.2. *Cette notification de l'attribution (par écrit ou télécopie) fera courir un délai de huit (08) jours au cours duquel le candidat devra mandater la ou les personnes habilitées à signer les documents d'adjudication des droits marketing, publicitaire et digital.*
- 4.4.3. *La FAF informera chaque soumissionnaire non retenu.*
- 4.4.4. *Après notification de l'attribution, des réunions seront tenues entre les parties pour définir avec précision les termes de leurs engagements réciproques.*

4.5. Signature du contrat

- 4.5.1. *En même temps que la notification au soumissionnaire le mieux placé de l'acceptation de son offre, la FAF, remettra au dit candidat le contrat d'adjudication des droits marketing, publicitaire et digital après y avoir incorporé tous les accords entre les parties.*
- 4.5.2. *Dans les 30 jours de la réception du contrat, le soumissionnaire retenu devra le faire signer, le dater et le retourner à la FAF.*

4.6. Conciliation et règlement des litiges

- 4.6.1. *Toutes contestations relatives à l'exécution des dispositions du présent dossier d'appel d'offres et de ses annexes ainsi que des suites qui en découlent, et ce, après épuisement des voies et moyens de règlement à l'amiable relèvent de la compétence des tribunaux algériens.*

ANNEXES

ANNEXE 1 / LETTRE DE SOUMISSION TECHNIQUE

**Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

[_____], le [____] 2017

**A l'attention de Monsieur le Président
Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

Objet : Adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF

Monsieur le président,

Après avoir examiné les documents du dossier d'appel d'offre afférant à l'adjudication des droits publicitaire et marketing de la FAF, que nous confirmons avoir bien reçus,

Nous, Soussignés, Monsieur....., mandaté par l'Assemblée Générale de la Société, par résolution n° ... du .././20.., proposons par la présente d'acquérir les droits marketing et publicitaire de la FAF, et d'exécuter le contrat d'adjudication et ce, en conformité avec les documents du dossier d'appel d'offre.

De plus, nous nous engageons, si nous y sommes invités, à participer à nos frais aux négociations qui auront lieu à Alger pour porter des précisions sur notre offre technique et à noter tout amendement et additif et toute suppression que vous pourriez demander.

Nous nous engageons également, après réception d'une notification écrite, à amender nos offres conformément aux demandes issues des réunions de négociation.

Nous confirmons que cette offre, qui consiste en la présente lettre et les annexes ci-après jointes, nous liera définitivement suivant vos instructions aux candidats.

Alger le .../.../2017

Monsieur
en qualité de mandataire dûment autorisé à signer
cette offre pour le compte de.....

ANNEXE 2 / LETTRE DE SOUMISSION FINANCIERE

**Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

[_____], le [____] 2017

**A l'attention de Monsieur le Président
Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

Objet : Adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF

Après avoir examiné les documents du dossier d'appel d'offre afférant à l'adjudication des droits publicitaire et marketing de la FAF, que nous confirmons avoir bien reçus,

Nous, Soussignés, Monsieur....., mandaté par l'Assemblée Générale de la Société, par résolution n° ... du .././20.., proposons à cet effet ce que nous considérons correspondre, selon nos estimations, à (en lettre et en chiffre)

A

Nous nous engageons, si notre offre est retenue, à participer aux réunions de négociations relatives à la conclusion du contrat y afférent et à commencer en assurer l'exécution dans les délais stipulés.

Nous nous engageons enfin à maintenir notre offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres et confirmons qu'elle nous liera jusqu'à la date d'expiration de la période de validité.

Jusqu'à ce que des contrats formels soient préparés et exécutés, cette offre avec votre accord écrit et la notification de l'attribution, aura valeur contractuelle entre nous.

Alger le .././2017

Monsieur
en qualité de mandataire dûment autorisé à signer
cette offre pour le compte de.....

ANNEXE 3 / ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

**Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

[_____], le [____] 2017

**A l'attention de Monsieur le Président
Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

Objet : Adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF

Monsieur le Président,

Nous, Soussigné(e) [_ prénom et nom du signataire _] né(e) le [_ jour/mois/année _], à [_ ville et pays _] et domicilié(e) à [_ indiquez adresse exacte _] attestons sur l'honneur être le représentant dûment habilité, agissant en qualité de [_ précisez la qualité : mandataire spécial, directeur, etc. _] de [_ nom du candidat _]. Les pouvoirs nous autorisant à engager le candidat sont également remis dans le cadre de notre dossier administratif.

Nous nous sommes portés acquéreurs du dossier d'appel d'offres relatif à l'Adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF.

Nous comprenons que le dossier d'appel d'offres et tous les dossiers et informations (quel qu'en soit le support) additionnels que " la FAF " pourrait nous fournir (ou que nous pourrions acquérir à travers des visites et/ou des discussions avec les responsables de " la FAF " dans le but de mieux apprécier la valeur d'un tel investissement contiennent des éléments d'information de nature confidentielle propres à l'activité de " la FAF ".

Cette lettre a pour but de formaliser notre accord pour maintenir le caractère confidentiel des informations des documents d'adjudication

Par la présente, nous reconnaissons que les Documents ont un caractère confidentiel et nous prenons les engagements suivants :

1. Nous n'utiliserons les Documents qu'aux seules fins de déterminer [notre intérêt] [l'intérêt de notre société] de faire une offre d'achat, à l'exclusion de tout autre usage.

2. Nous ne divulguons les Documents et nous n'en discuterons, par écrit ou verbalement, qu'avec les personnes qui sont employées par nous et les conseils extérieurs qui auront été engagés par nous, si cela est nécessaire dans le cadre de la préparation de cette offre d'achat et seulement à cette fin.
3. Nous nous engageons à ce que les personnes mentionnées au paragraphe précédent respectent le caractère confidentiel des Documents d'adjudication ainsi que de l'existence d'entretiens ou de négociations concernant une opération d'adjudication, en particulier en ce qui concerne les conditions, les délais et l'état d'avancement de telles négociations.
4. Nous ne révélerons à aucun individu, entreprise ou entité (y compris, toute société affiliée), à l'exclusion des personnes mentionnées au paragraphe 2, le contenu des Documents d'adjudication, ou l'existence de négociations concernant une opération d'adjudication.
5. Nous ne ferons pas de copie des Documents d'adjudication.
6. Nous vous retournerons les Documents d'adjudication et nous détruirons tous les rapports et autres documents de travail préparés par vous ou nous si nous décidons de mettre un terme à notre démarche ou si notre offre d'achat n'était pas retenue.

Dans le cas où la divulgation des Documents d'adjudication serait requis dans le cadre de la préparation de l'offre à d'autres personnes que celles mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus, nous ne pourrions procéder à cette divulgation qu'après avoir obtenu l'autorisation écrite de " la FAF", sur (i) les personnes auprès desquelles cette divulgation pourra intervenir (ii) et sur le contenu et l'étendue des informations ainsi divulguées.

Bien que les Documents d'adjudication aient été préparés en toute bonne foi et avec le plus grand soin, " la FAF", leurs dirigeants et leurs conseils ne se portent en aucun cas garants de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans les Documents d'adjudication et nous reconnaissons que nous ne pourrions en aucun cas engager la responsabilité des personnes morales ou des personnes physiques évoquées ci-dessus au motif qu'une ou plusieurs informations figurant dans les Documents d'adjudication se révéleraient ou seraient jugées insuffisantes, incomplètes, imprécises ou inexacts.

Nous reconnaissons que nos engagements décrits ci-dessus subsisteront même dans le cas où nous déciderions de ne pas remettre d'offre ou, encore, si notre offre n'était pas retenue.

Cet accord obligera nous-mêmes ainsi que nos successeurs éventuels.

Alger le .../.../2017

Monsieur
en qualité de mandataire dûment autorisé à signer
cette offre pour le compte de.....

ANNEXE 4 / IDENTIFICATION DU SOUSSIONNAIRE

Chaque soumissionnaire devra apporter toutes les précisions utiles sur :

- *Son identification précise (dénomination sociale, forme juridique, statuts particuliers, siège social, capital social ; nationalité, principales activités) ; (joindre copie des statuts, copie du Registre de commerce, extrait de rôle)*
- *Son appartenance à un groupe ;*
- *La structure détaillée de son actionnariat (nom, nationalité) ;*
- *Son bilan et son compte de résultat consolidés pour le dernier exercice clos ainsi que les états financiers des trois dernières années.*
- *Son expérience, son savoir faire dans le domaine du marketing sportif.*
- *L'existence éventuelle de conflits d'intérêts entre le soumissionnaire ou toute société liée et la FAF ou ses Clubs ;*
- *L'équipe qui sera chargée du suivi de la procédure du Dossier d'Appel d'Offres (nom et fonctions des principaux membres de l'équipe ainsi que le nom et les coordonnées de la personne à contacter pour toute demande d'information) ;*
- *En cas d'Offre Conjointe, le soumissionnaire devra en outre indiquer pour l'ensemble des participants à l'Offre Conjointe envisagée les renseignements ci-dessus, le cas échéant, tous liens capitalistiques et contractuels existant entre les différents participants à l'Offre.*
- *En cas d'Offre Conjointe, le soumissionnaire doit préciser la manière dont il envisage d'organiser la détention du capital social de la société qui sera créée.*

ANNEXE 5 / DECLARATION SUR L'HONNEUR PERSONNE MORALE

**Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

[_____], le [____] 2017

**A l'attention de Monsieur le Président
Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

Objet : Adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF

Je soussigné : M,(nom et prénom, nationalité, n° de la CNI,
n° de la carte de résidence, n° du passeport ...) représentant de la société

Raison sociale :

Forme juridique de la société) :

Capital social de :

Adresse du siège social de la société

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNAS sous le n°

Affilié à la CASNOS sous le n°

Inscrite au registre du commerce(localité) sous le n°

N° d'identification fiscale

Déclare sur l'honneur que la société

- 1- N'est pas en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire ;
- 2- N'est pas en litige avec l'Etat algérien dans le domaine sportif ;
- 3- A honoré l'ensemble des ses engagements antérieurs vis-à-vis de l'Etat algérien ;
- 4- S'engage à honorer tous ses engagements relatifs au projet d'adjudication ;

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par la législation et la réglementation algériennes relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Alger le .../.../2017

Monsieur
en qualité de mandataire dûment autorisé à signer
cette offre pour le compte de.....

(1) Cette demande doit être dûment signée et légalisée.

ANNEXE 6 / DELARATION DE SOLIDARITE DE GROUPEMENT PERSONNNE MORALE

**Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

[_____], le [____] 2017

**A l'attention de Monsieur le Président
Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

Objet : Adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF

Nous,

Personne morale 1

La société, Société (forme juridique) au capital deDA

Raison sociale

Registre de commerce

Siège social

Représentée par M.....(nom et prénom, nationalité, n° de la CNI, n° de la
carte de résidence, n° du passeport)

Agissant en qualité de.....

Personne morale 2

Personne morale 3

Déclarons par la présente agir conjointement et solidairement dans le cadre du groupement susmentionné, pour répondre au dossier d'appel d'offre n°..... du relatif à l'adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF

Fait à, le

Signature et cachet des membres solidaires

**ANNEXE 7/ MODELE D'ATTESTATION BANCAIRE
DE CAPACITE FINANCIERE (NOM DE
L'ETABLISSEMENT FINANCIER DE PREMIER ORDRE AGREE A
CET EFFET PAR LE CONSEIL DE LA MONNAIE ET DU CREDIT)**

**Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

[.....], le [..] 2017

**A l'attention de Monsieur le Président
Fédération Algérienne de Football – FAF
Alger / Algérie**

Objet : Adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF

Dans le cadre du dossier d'appel d'offre N°..... /.....2017, lancé par Fédération Algérienne de Football « FAF» pour l'adjudication des droits marketing et publicitaire de la FAF (Le « Soumissionnaire ») a remis une offre conformément au cahier des charges en date du.....

Nous, responsables soussignés de la banque
confirmons par les présentes, sous notre responsabilité entière, que (le «Soumissionnaire») dispose des capacités financières suffisantes lui permettant de réaliser le projet conformément à ses engagements pris dans son offre.

Nom du responsable n°1 :

Titre :

Signature :

Cachet de la banque:

Nom du responsable n°2 :

Titre :

Signature :

Cachet de la banque :

ANNEXE 8 / METHODE DE CLASSEMENT DES CANDIDATS

A. Critères techniques (50 points)

A1- Chiffre d'affaires global réalisé pendant les trois dernières années (10 points)

Le montant du CA de l'offre n°2 X Note maximum du critère
Le montant du CA le plus élevé de l'offre n°01

A2- Références professionnelles et liste des travaux similaires réalisés avec succès (10 points)

Le nombre de projet de l'offre n°2 X Note maximum du critère
Le nombre de projet de l'offre n°01

A3- Composition de l'équipe (qualité et qualifications, nombre, temps de présence) qui sera en charge de la réalisation du projet en Algérie (10 points).

Le nombre d'effectif de l'offre n°2 X Note maximum du critère
Le nombre de l'effectif de l'offre n°01

A4- Moyens matériels et logiciel dédiés aux prestations (10 points).

- Suffisants : 10
- Moyens : 05
- Insuffisant : 00

A5- Stratégie, méthodologie et démarché proposées (10 points)

- Excellente : 10
- Acceptable : 05
- Faible : 00

B. Critères financiers (50 points)

B1- Le Prix le plus élevé (50 points)

Montant de l'offre n°2 X Note maximum du critère
Montant de l'offre la plus élevée